

A votre Santé

#14
DÉCEMBRE
2013

Le lien d'information des adhérents SIMETRA

2014 : vers de nouvelles étapes...

Chers adhérents,

La loi du 20 juillet 2011 a consacré une importante réforme du système de santé au travail en France. Dans votre précédente lettre "A votre Santé", j'avais tenu à indiquer que la réforme nous conduisait à passer d'un système plutôt individualisé et dévolu au seul médecin du travail à une **organisation beaucoup plus collective, mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire**, entraînant l'arrivée de compétences nouvelles (infirmière en santé au travail, psychologue du travail, ergonome...).

Cet aspect n'est qu'un des volets de la réforme. Celle-ci nous impose aussi la mise en œuvre d'un **projet de service** programmé dans le temps.

Ce projet de service détermine notamment les **actions prioritaires individuelles et collectives** à mettre en place pour les adhérents en adéquation avec la réforme Santé Travail. Il s'inscrit dans une dynamique de prévention, permettant ainsi à Simetra de relever les nouveaux défis de la santé au travail à une échelle locale et régionale.

Les choix stratégiques d'actions qu'il comporte doivent également s'inscrire dans les plans régional et national Santé Travail. Le choix des actions à mettre en place pour les adhérents est également lié à la nature d'activité de nos adhérents et à la cartographie des entreprises dont nous assurons le suivi Santé Travail.

Le projet de service Simetra, arrêté à l'horizon 2017-2018, vous est présenté dans cette nouvelle lettre. Il est dorénavant **le véritable moteur de notre service** de santé au travail. Les priorités d'action de votre association seront ainsi :

- les troubles musculo-squelettiques dans la grande distribution
- le maintien dans l'emploi et les troubles musculo-squelettiques dans le secteur de la santé
- les travailleurs temporaires (intérim)
- la silice dans le BTP
- les risques psycho-sociaux
- la veille sanitaire (secteur santé et médico-social).

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir de manière spécifique sur ces thématiques dès l'année prochaine.

Dans cette attente, l'occasion m'est ici donnée de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, et par avance, une très bonne année 2014.



Le président,
Gilles Piriou

NOTRE SITE WEB À VOTRE DISPOSITION !

www.simetra.fr

Dans nos pages d'accueil, vous pourrez trouver :

- des renseignements sur votre service de santé au travail Simetra,
- les services que Simetra propose aux entreprises du Sud Landes et du Pays Basque,
- les informations sur la prévention des risques professionnels,
- des liens vous renvoyant vers nos partenaires ou des organismes institutionnels,
- l'information à télécharger (plaquettes, dépliants, fiches pénibilité)
- les modalités d'inscription ou de pré-inscription.

Dans votre espace adhérent, vous pourrez procéder :

- au téléchargement de la déclaration d'effectifs,
- à la mise à jour de la liste des salariés,
- au téléchargement de vos factures,
- à la saisie des données permettant le calcul des factures,
- au règlement de vos factures en ligne.



SIMETRA un projet de service

Conséquence naturelle de la récente réforme de la Santé au Travail de 2011, Simetra travaille depuis plusieurs mois, sur les actions phare à entreprendre dans le cadre du projet de service pluriannuel de l'association.

Ce projet de service détermine les actions prioritaires individuelles et collectives à mettre en place pour les adhérents et s'inscrit dans une dynamique de prévention. Il est établi à l'horizon 2017-2018, et comprend six grandes thématiques.

thématique

1

Troubles musculo-squelettiques (TMS) et grande distribution (2013-2017)

Le secteur concerné

Le secteur concerné est celui des hypermarchés, supermarchés, superettes et autres magasins de distributions alimentaires. En août 2013, les entreprises ciblées étaient au nombre de 78, ce qui représente environ 2 260 salariés, soit 4% des salariés suivis par le SIMETRA.

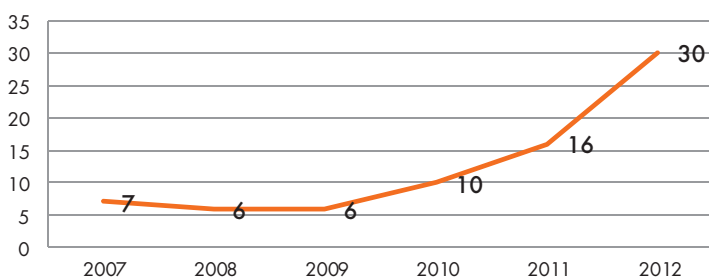
Dans les 5 ans à venir, ce nombre sera amené à évoluer et chaque année, un bilan sera réalisé.



Le constat

Sur 2011-2012, un quart des inaptitudes prononcées par les médecins du service concerne le secteur du commerce. La courbe ci-dessous montre une évolution constante des inaptitudes dans le secteur de la grande distribution alimentaire. Environ 95% de ces maladies professionnelles déclarées dans ce domaine font partie des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

Evolution du nombre d'inaptitudes depuis 2007



Les objectifs

Nous travaillerons sur 3 axes :

- éviter l'apparition d'un trouble musculo-squelettique (prévention primaire)
- maintenir les salariés dans l'emploi : aménager le poste de travail ou travailler sur un reclassement dans l'entreprise
- créer un outil d'aide pour les médecins du travail : proposer des postes de "substitution" en fonction de la pathologie développée ; être le plus pertinent possible dans les recommandations faites à l'employeur pour limiter au maximum les licenciements et maintenir les salariés dans l'emploi.

Vos référents Simetra

Dr Laspoujas et Gaëlle Etcheverry, technicienne hygiène et sécurité
Un groupe de travail : 4 médecins, 1 infirmière en santé au travail, 1 assistante en santé au travail, 1 intervenant en prévention des risques professionnels.

thématique

2

Le maintien dans l'emploi et les TMS dans le secteur de la santé humaine. (2013-2017)

Le secteur concerné

Le secteur concerné est le secteur de la santé (cliniques, soins à domicile, établissements de rééducation, établissements de soins spécialisés).

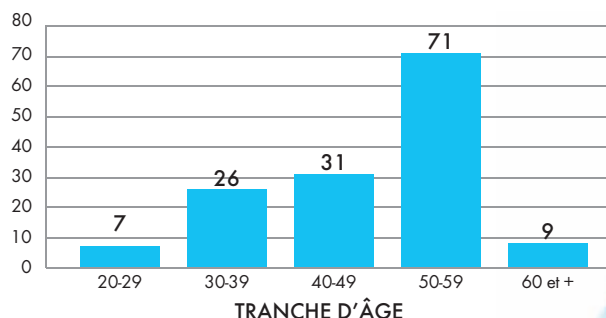


Le constat

On observe une augmentation manifeste des TMS dans ce secteur ces dernières années. 17 entreprises sont concernées par la thématique, pour un total de 2140 salariés.

Des métiers spécifiques ont été choisis : les aide-soignants, les agents de service hospitalier, les infirmiers, les aides médico-psychologique, les kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

Nombre "d'aptitudes avec restrictions/ aménagements de poste/inaptitudes" par tranche d'âge dans le secteur activité hospitalière



Les objectifs :

Nous travaillerons sur 3 axes :

- Prévenir l'apparition d'un trouble musculo-squelettique
- Favoriser le maintien dans l'emploi
- Créer des outils d'aide aux entreprises et aux médecins du travail pour atteindre les deux objectifs précités.

Vos référents Simetra :

Dr Menuet et Cécile Terrieux ergonome
Un groupe de travail : 4 médecins, 2 assistantes en santé au travail, 1 intervenant en prévention des risques professionnels.

au nom de la prévention

thématique

3

La silice dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (2014-2018)

Le secteur concerné

Le secteur concerné est celui du bâtiment et des travaux publics, et les métiers visés sont en priorité les métiers de maçon et de carreleur. 232 entreprises sont ainsi prises en compte au sein de Simetra, soit 1 416 salariés concernés.

Le constat

Les affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline sont reconnues dans la nomenclature des maladies professionnelles du régime général de la Sécurité Sociale. 307 maladies professionnelles liées à la silice ont été reconnues en 2004 et chaque année, depuis une vingtaine d'années, 200 à 300 cas de reconnaissances professionnelles sont recensés en France.

Les objectifs

Ce groupe a été créé dans le but :

- d'informer le maximum de personnes concernées (salariés, employeurs, méde-



cins...) sur le risque lié à l'exposition à la silice cristalline,

- d'harmoniser les pratiques et le suivi par l'équipe disciplinaire Simetra,
- de mettre en place la traçabilité et la gestion des expositions,
- de chercher des solutions techniques ou organisationnelles pour supprimer ou diminuer les expositions.

Vos référents Simetra

Dr Houyet et Stéphane Elissalde, technicien hygiène et sécurité

Un groupe de travail : 4 médecins, 1 assistante en santé au travail, 1 intervenant en prévention des risques professionnels.

thématique

4

Les travailleurs temporaires (2013-2018)



Le secteur concerné

Le travail temporaire désigne tout travail réalisé pendant une période de temps déterminée (CDD, saisonniers...). Les actions que nous allons réaliser concerneront uniquement les travailleurs intérimaires (agences d'intérim et des entreprises utilisatrices). Les agences d'intérim concernées par nos actions, sont celles adhérentes au Simetra en 2013, soit 56 agences, ainsi que les nouveaux adhérents potentiels dans les années à venir. Toutes les entreprises utilisatrices adhérentes au Simetra et tous les travailleurs intérimaires vus en visite médicale par nos médecins seront également concernés.

Le constat

Ce projet a vu le jour suite à des difficultés rencontrées par nos services concernant un manque d'information sur le travailleur intérimaire vu en visite médicale (futur poste occupé, type d'activité...), ce qui rend malaisé la connaissance et la traçabilité des expositions auxquelles sont soumis ces intérimaires.

Les travailleurs intérimaires sont en situation quasi permanente de nouveaux embauchés. Ils sont soumis à des changements de postes fréquents et interviennent dans des secteurs particulièrement exposés aux risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles (industrie, BTP...).

Les objectifs

L'objectif du groupe de travail est d'arriver à une meilleure connaissance mutuelle et à une amélioration de la relation entre l'intérimaire, l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise "utilisatrice" permettant de réduire les risques auxquels peuvent être exposés le salarié intérimaire. Autrement dit, agir sur la prévention des risques professionnels, c'est améliorer le fonctionnement de la relation tripartite qui se noue, pour chaque mission, entre les trois acteurs de cette relation.

Vos référents Simetra

Dr Jové et Emilie Palmier, ergonome

Un groupe de travail : 5 médecins, 2 assistantes en santé au travail, 1 intervenant en prévention des risques professionnels

OBJET DE SERVICE SIMETRA :
UNE ÉQUIPE AU SERVICE
DE PROJETS COMMUNS



suite page suivante

PHILIPPE TASTET

thématique

5

Les risques psycho-sociaux (2014-2018)

Le secteur concerné

Les secteurs concernés seront ceux des activités de services financiers, des assurances et des activités immobilières. 714 entreprises de ces domaines sont adhérentes de Simetra, pour un total de 2 719 salariés.

Le constat

Les risques psycho-sociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés : stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail... Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, voire entraîner des accidents du travail. Ces dernières années, les psychopathologies en relation avec le travail enregistrées sont en constante augmentation chez les hommes comme chez les femmes

Les objectifs

Ce groupe a été créé dans le but :

- d'œuvrer pour la prévention primaire des risques psycho-sociaux



- de définir les actions du SIMETRA aux différents niveaux de prévention.
- d'uniformiser nos représentations de ces risques au sein du service.
- d'améliorer les comportements au sein des entreprises.
- de mener une réflexion sur les "bonnes pratiques" en terme d'interventions collectives.

Vos référents Simetra

Dr Fromont Ithurbide, Célia Chérèches (psychologue du travail) et Nathalie Etchelecu (assistante technique en santé au travail).
Un groupe de travail : 5 médecins, 1 intervenant en prévention des risques professionnels, 1 assistante technique en santé au travail, 1 infirmière en santé au travail, 1 assistante sociale, 2 assistantes en santé au travail.

thématique

6

La veille sanitaire (2014-2017)

Le secteur concerné

SIMETRA a choisi d'inscrire dans son plan d'action 2014-2017 l'amélioration de la couverture vaccinale des salariés, en particulier celle des salariés travaillant dans le secteur de la santé et du médico-social, pour lesquels certaines vaccinations sont obligatoires ou particulièrement recommandées. Cela concerne environ 7% de nos salariés.

Des outils et des objectifs

Une sensibilisation sur le sujet sera réalisée sous forme de communications écrites auprès de toutes les personnes concernées : salariés, employeurs, médecin traitant.

Par ailleurs il est prévu de faire évoluer le dossier médical informatisé des salariés afin de permettre un meilleur recueil des données concernant les vaccinations. L'objectif est de



pouvoir ensuite extraire ces éléments par établissements et par catégories de personnels afin de bien suivre la couverture vaccinale et de l'améliorer au maximum.

Vos référents Simetra

Dr Rollot, Dr Dureigne.



PAUSE-CAFÉ SIMETRA : la boulangerie pâtisserie

Le 19 novembre dernier, Simetra a eu le plaisir d'accueillir, dans le cadre d'une pause-café consacrée au thème du Document Unique (DU), des professionnels du secteur de la boulangerie / pâtisserie. A cette occasion, les médecins Elisabeth De Caumia Baillenx, Xavière Houyet, l'ergonome Emilie Palmier, l'assistante technique en santé au travail Nathalie Etchelecu et l'assistante médicale Murielle Ducassou, ont réalisé une présentation abordant les principaux risques inhérents à leurs activités. A l'issue de la présentation, nous avons eu un temps d'échanges nous permettant de répondre à certaines interrogations et d'évoquer des pistes d'améliorations. L'équipe pluridisciplinaire a remis un kit à chaque participant, composé de divers outils pour les aider à élaborer les Documents Uniques. L'équipe reste à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches de préventions des risques. A bientôt, pour votre prochaine Pause-café Simetra.

Les équipes
du **SIMETRA**
vous souhaitent d'excellentes
Fêtes
de fin d'année